

FRAT 2021

Isolation Thermique Bâtiments Communaux (1^{ère} tranche)

Délibération du Conseil Municipal en date du 11.12.2020

1. Note explicative :

Dans un souci d'économie d'énergie et environnemental, les bâtiments communaux vont voir leurs fenêtres (une porte fenêtre) renouvelées par des double vitrage selon la Nouvelle Réglementation Environnementale dans un souci d'optimisation de l'isolation thermique et d'augmentation des performances globales notamment pour les façades nord et les ouvertures ne possédant pas de volets extérieurs.

C'est ainsi que cette 1^{ère} tranche concerne 7 fenêtres et une porte fenêtre en rez de chaussée.

2. Tarif et plan de Financement prévisionnel :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) : 8 208.10 €

FINANCEMENT :

D.E.T.R. 2021	4 104.05€ (50 %)
---------------	-------------------

FRAT 2021	2 432.43€ (30 %)
-----------	------------------

AUTOFINANCEMENT	1 641.62€ (20 %)
-----------------	-------------------

TOTAL H.T.	8 208.10€ (100 %)
------------	-------------------

3. Attestation de libre disposition des terrains :

M. PESCE André, Maire de LE FUGERET certifie que la commune :

- est propriétaire des biens (D71 et D75)

sur lesquels doivent être réalisés les travaux qui font l'objet de la demande de subvention déposée au titre du FRAT 2021, à savoir :

Objet de l'opération : Isolation Thermique Bâtiments Communaux (1^{ère} tranche)

Coût H.T. de l'opération : 8 208.10€

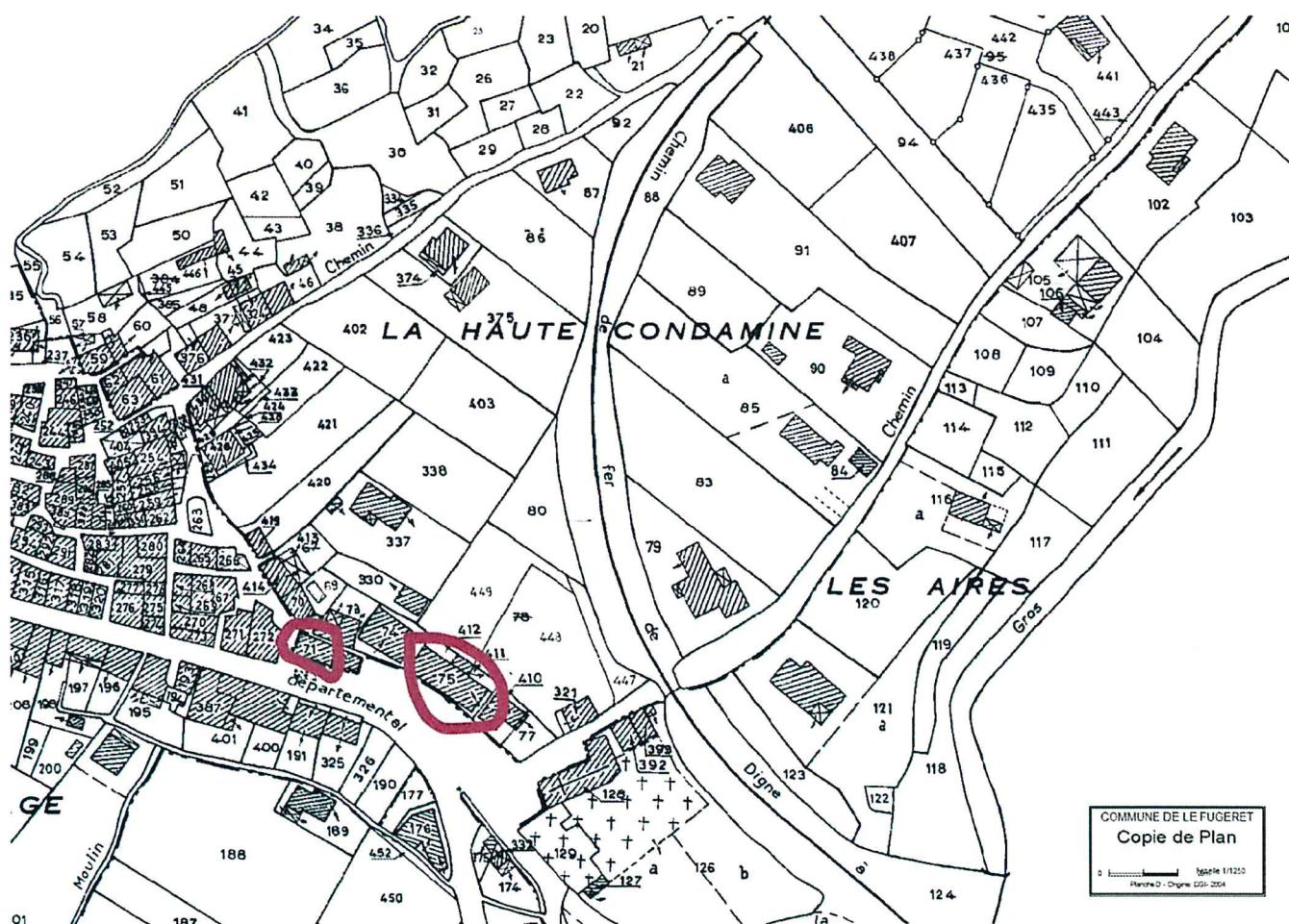
Fait à LE FUGERET, le 11.12.2020

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2020
004-210400909-20201211-DE_2020_042-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET

4. Plans :



6. Attestation de non commencement des travaux :

Je soussigné(e), PESCE André, Maire de LE FUGERET atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du FRAT de l'année 2021, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant la date de réception de la demande de subvention par les services de la Région Sud PACA

Objet de l'opération : : **Isolation Thermique Bâtiments Communaux (1^{ère} tranche)**

Coût H.T. de l'opération : 8 208.10€

Fait à LE FUGERET, le 11.12.2020



7. Devis détaillé :

CAMBOLA ERIC
Route du barlet
04240 Le Fugeret
06 84 10 27 48
subaeric@orange.fr

DEVIS

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers
MAIRIE DE LE FUGERET
04240 LE FUGERET

Référence :17
Date 06/12/2020

Intitulé :isolation thermique batiments communaux/double vitrage

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT	Prix total HT
3	Fenetres pvc blanc double vantail 148x85 cm(hxl) pose renovation	538,51 euros	1615,53 euros
1	Fenetre pvc couleur bois 1 vantail 108,5x75 (hxL) tirant droit	312,81 euros	312,81 euros
1	Fenetre pvc couleur bois 1 vantail 160x76,5 (hxL) tirant droit oscilobattant	564,76 euros	564,76 euros
1	Fenetre pvc couleur bois 1 vantail 109,5x78 (hxL) tirant gauche oscilobattant	427,44 euros	427,44 euros
1	Fenetre pvc couleur bois 2 vantaux 150x84,5 (hxL)	538,51 euros	538,51 euros
1	Porte fenetre 2 vantaux 207x207 fourniture et pose	1 852,35 euros	1 852,35 euros
1	Materiel (fenetres)		3459,05 euros
1	Petit materiel		200,00 euros
1	Livraison		150,00 euros
1	Evacuation ancienne fenetres dechetterie		100,00 euros
7 poses	Main d'oeuvre pose	120,00 euros	840,00 euros

8208,10 euros

TOTAL 8208,10 euros huit mille deux cent huit euros dix

Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours...

Aucun escompte consenti pour règlement anticipé

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement: 40€

RF
Sous-préfecture de Castellane

www.autorisation-legale.fr

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2020
004-210400909-20201211-DE_2020_042-DE

8. RIB :

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE BARCELONNETTE
2B AV ERNEST PELLOTIER
04400 BARCELONNETTE

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00327 C043000000 12
IBAN : FR87 3000 1003 27C0 4300 0000 012
BIC : BDFEFRPPCCT



André PESCEZ
Maire de LE FUGERET

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2020
004-210400909-20201211-DE_2020_042-DE